

**CREPS VICHY AUVERGNE**  
**Département de la Formation**

**2010/2011**

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS)**  
**spécialité PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention Canoë-Kayak et Disciplines Associées**  
**EAU VIVE**

**EXIGENCES PREALABLES à l'ENTREE EN FORMATION (EPEF) :**

Pour s'inscrire aux sélections, le candidat doit être titulaire d'un des diplômes suivants :

- BEES 1<sup>er</sup> degré Canoë-Kayak et Disciplines Associées
- BPJEPS Activités Nautiques mention canoë-kayak monovalent
- Monitorat fédéral de la FFCK et du PSC 1

**EPREUVES DE SELECTION :**

Elles sont organisées par le CREPS.

1/ Epreuve écrite sur les connaissances générales liées à la pratique, l'enseignement et l'entraînement en CKDA.

Durée : 2h. Coefficient 1

2/ Entretien à partir d'un dossier de présentation du candidat et de son parcours, remis avec le dossier d'inscription, faisant état de l'expérience sportive, d'encadrement, d'entraînement du candidat et de gestion de structure. Durée 30mn. Coefficient 1.

Cette épreuve est destinée à évaluer les compétences du candidat en encadrement, ses motivations et son projet professionnel

Le dossier, de 4 à 8 pages, sera dactylographié, composé de 3 parties :

- état civil, études, diplômes obtenus, situation professionnelle
- compte rendu d'activités relatant son expérience en tant que sportif, animateur et/ou entraîneur, gestionnaire de base nautique
- exposé des motivations : présentation du projet professionnel

**LE POSITIONNEMENT :**

Il est organisé, par le CREPS, pour les candidats admis à la formation.

Il consiste à comparer les capacités et les niveaux de performance atteints par le stagiaire en référence aux compétences requises par le référentiel de validation du DE JEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Canoë-Kayak et DA eau vive. Il permettra de prononcer *des allègements* de formation sans dispenser *des épreuves certificatives* de chaque UC.

**Les stagiaires allégés se verront facturer le coût de la certification de l'UC**

**LA FORMATION EN ALTERNANCE :**

Elle repose sur l'interaction entre la formation en centre, le CREPS, et l'activité de production sur un lieu de travail : les associations sportives, les collectivités, les établissements d'activités physiques et sportives.

C'est une succession équilibrée de périodes de formation où la pédagogie est construite sur l'interactivité des capacités acquises dans chacun des 2 pôles. Les capacités acquises pendant la formation deviennent des savoir agir (ou compétences) en entreprise pour réaliser des activités éducatives.

La période de formation en entreprise s'effectue avec la participation d'un *tuteur*.

**LE TUTEUR :**

Il a pour mission d'accueillir, d'aider d'informer et de guider le stagiaire pendant la séquence en entreprise. Il assure la liaison avec le centre de formation et participe à l'évaluation du stagiaire.

Il doit être, au moins, titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal à celui du DE JEPS préparé ou avoir une expérience professionnelle ou bénévole dans le milieu du canoë-kayak, validée par le DTN.

pour tout renseignement complémentaire concernant votre dossier d'inscription vous pouvez vous adresser  
à Mme Espérance FEVE au 04-70-59-52-97  
[esperance.feve@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:esperance.feve@jeunesse-sports.gouv.fr)



**FICHE D'INSCRIPTION :**

A adresser au CREPS VICHY AUVERGNE - Route de Charmeil - BP 13 -  
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

**PHOTO  
AGRAFEE**



au plus tard : le **15 mars 2010**

**DE JEPS spécialité PERFECTIONNEMENT SPORTIF  
mention Canoë-Kayak et Disciplines Associées EAU VIVE**

Je soussigné(e)

NOM : ..... Prénoms : .....

Epouse : ..... (souligner le prénom usuel)

Sexe : ..... Date, lieu et département de naissance : .....

Nationalité : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

e-mail : .....@.....

**Nom du Club** dans lequel le candidat serait en alternance : .....

Titres ou diplômes scolaires universitaires : .....

Titres ou diplômes sportifs : .....

Situation Socio-Professionnelle (cf annexe explicative des aides à la formation)

1/  Vous êtes demandeur d'emploi  oui  non

2/  Vous êtes salarié(e)  oui  non

Type de contrat : .....

3/  Vous êtes sortis de Formation Initiale  oui  non date de sortie : .....

4/  Vous êtes dans une autre situation (précisez) : .....

Fais acte de candidature à la sélection pour entrer en formation au **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) spécialité PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention CKDA eau vive.**

Organisée par le CREPS VICHY AUVERGNE.

**CERTIFIE SUR L'HONNEUR** l'exactitude des renseignements fournis

FAIT à..... le.....

Signature :

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### PIECES à FOURNIR

(document à retourner au CREPS avec le dossier d'inscription)

Cadre réservé à l'administration	
<input type="checkbox"/>	1/ La présente fiche d'inscription
<input type="checkbox"/>	2/ Le dossier de présentation du candidat et de son parcours
<input type="checkbox"/>	3/ 2 copies de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou PSC 1
<input type="checkbox"/>	4/ Pour le(la) candidat(e) français(e) de moins de 25 ans : ○ 2 copies de l'attestation de recensement (Mairie) ○ 2 copies du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la Défense.(JAPD)
<input type="checkbox"/>	5/ Un certificat médical de non contre-indication <u>à la pratique et à l'enseignement</u> du canoë-kayak datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions
<input type="checkbox"/>	6/ 2 photocopies recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)
<input type="checkbox"/>	7/ 2 photos d'identité (dont 1 agrafée dans le cadre)
<input type="checkbox"/>	8/ 3 enveloppes ( <b>16 x 23</b> ) "autocollantes" dont <u>2 timbrées au tarif en vigueur</u> , et <u>1 timbrée pour un courrier de 100 g</u> libellées chacune aux nom et adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	9/ 1 enveloppe A4 (23 x 32) timbrée pour un courrier de 50 g à l'adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	10/ Une attestation de l'employeur pour le candidat titulaire d'un contrat de travail en « alternance »
<input type="checkbox"/>	11/ un chèque de 30 € de participation aux frais de sélection, libellé à « Agent Comptable du Creps Vichy-Auvergne »
<input type="checkbox"/>	12/ Attestation 100 m nage libre, départ plongé et la récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur mentionnant obligatoirement le numéro du diplôme du BEESAN
<input type="checkbox"/>	13/ 2 copies de l'un des diplômes permettant d'accéder à la formation (BEES 1° CKDA ou BP JEPS monovalent CK ou monitorat fédéral et PSC 1)



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS  
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS



Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
CP + ville .....

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Vichy Auvergne a bien reçu votre dossier d'inscription.  
Une convocation vous sera adressée avant la date des tests d'entrée.

Nous vous demandons de contacter impérativement le département de la formation du CREPS, Mme Espérance FEVE au 04-70-59-52-97 dans l'hypothèse où cette convocation ne vous serait pas parvenue une semaine avant la date prévue pour les épreuves.

**Cadre réservé à l'administration**

Dossier reçu le : .....

Celui-ci est  Complet  
 Incomplet : .....

Visa du CREPS



**Etablissement public du ministère de la Santé et des Sports**  
**CREPS Vichy - Auvergne**

Route de Charmeil - B.P. 13 - 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07 cr003@jeunesse-sports.gouv.fr www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr

**CREPS VICHY AUVERGNE**

**DE JEPS spécialité Perfectionnement sportif mention Canoë-Kayak et Disciplines  
Associées EAU VIVE.**

**ATTESTATION  
100 m nage libre**

Je soussigné(e), nom et prénom :

adresse :

titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1<sup>er</sup> degré, option Activités de la Natation (BEESAN),

numéro :

délivré le :

par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs de :

**atteste** que madame, monsieur, (nom et prénom) :

adresse :

**a subi avec succès : une épreuve de 100 m nage libre, départ plongé et la récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.**

Fait à .....le .....

Signature :

Cachet de l'établissement :

## Je souhaite entrer en formation au CREPS / Comment financer ma formation ?

### Je suis **salarié**

#### 1/ Congé Individuel de Formation (CIF)

##### **CONDITIONS**

- Je suis salarié en CDI, en CDD ou en mission Intérim
- Je justifie de 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non
- Je ne suis ni fonctionnaire ni agent public

##### **DEMARCHES**

Je dois entamer les démarches bien avant mon entrée en formation et m'adresser à mon employeur et au FAF auprès duquel il cotise.

#### 2/ Contrat de professionnalisation

##### **CONDITIONS**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

##### **DEMARCHES**

Mon employeur retourne le dossier de demande de prise en charge complété par toutes les parties (employeur, candidats, organisme de formation) à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec la convention de formation du CREPS.

Attention si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le solde sera obligatoirement à la charge de mon employeur (code du travail article L981-3).

#### 3/ Contrat d'apprentissage (n'est pas ouvert à certaines formations)

##### **CONDITIONS**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus

##### **DEMARCHES**

Mon employeur fait une demande de prise en charge auprès du CFA Auvergne

Le financement de la formation se fait par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional

#### 4/ Prise en charge par un OPCA

##### **CONDITIONS**

- Mon employeur, mon club, mon association, cotise auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...),

##### **DEMARCHES**

Mon employeur effectue les démarches de demande de prise en charge de formation avant mon entrée en stage.

Les demandes de subrogations (paiement direct à l'organisme de formation par l'OPCA) arrivant après l'entrée en formation du stagiaire ne sont pas acceptées.

Les demandes de prise en charge arrivant après la fin de la formation sont refusées.

### Je suis **demandeur d'emploi**

Financement Conseil Régional Auvergne

##### **CONDITIONS**

- Je suis demandeur d'emploi libre de tout engagement envers un employeur
- Je réside en Auvergne
- Je suis sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois

##### **DEMARCHES**

Je demande un devis personnalisé au CREPS après ma réussite aux tests de sélection pour un BEES 1° et après le positionnement pour un BP, DE ou DES.JEPS.

J'établis ma demande soit avec le Pôle Emploi, soit avec la Mission Locale (moins de 26 ans)

Après étude de mon dossier **et** avis favorable de la Région **et** sous réserve du nombre de places disponibles, la formation sera prise en charge totalement par la Région Auvergne.

Si je ne perçois aucun revenu des ASSEDIC (Allocation de Retour à l'Emploi), je peux bénéficier d'une rémunération de l'ASP – organisme qui rémunère le stagiaire pour le compte du Conseil Régional Auvergne - dans la limite des places disponibles.

Un dossier me sera transmis par le département formation du CREPS.

### Je viens de finir mes études scolaires ou universitaires

- J'ai moins de 30 ans
- C'est ma première qualification professionnelle jeunesse et sport dans la continuité des études.
- J'ai quitté depuis peu une formation scolaire ou universitaire. (moins de 1 an)
- Je ne dispose d'aucune aide pour financer ma formation.
- Je n'ai jamais travaillé ou très peu (travail saisonnier).

Je suis considéré comme stagiaire en formation initiale par le Ministère de la Santé et des Sports

En fonction des crédits disponibles, la formation sera prise en charge partiellement par le Ministère.

Le nombre de places est limité.

### Je suis **sportif licencié** dans un club

Possibilité (limitée) de bourse de formation sur le Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Le club doit se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.